

ANNULE ET REMPLACE LA DECISION N° 2005-10-05

Nos Réf. : AG/CBE

Contrat pour une étude permettant d'accompagner les communes du Grand Parc dans leur réflexion sur un éventuel passage en communauté de communes à taxe professionnelle unique.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Vu l'arrêté n°2004-09-01 portant délégation de signature à Monsieur Pascal GUEANT, directeur général des services,

Vu l'arrêté n° 2005-04-01 modifiant la délégation de signature de Monsieur Pascal GUEANT, directeur général des services,

Vu la consultation opérée auprès des cabinets de consultants,

Considérant la nécessité d'une étude permettant d'accompagner les communes du Grand Parc dans leur réflexion sur un éventuel passage en communauté de communes à taxe professionnelle unique,

Décide

Art. 1 - de signer un contrat avec le cabinet Ressources Consultants Finances dont le siège est situé 16 rue de Penhoët à Rennes (35000) pour une étude permettant d'accompagner les communes du Grand Parc dans leur réflexion sur un éventuel passage en communauté de communes à taxe professionnelle unique.

Art. 2 - Cette prestation se décompose en trois phases. Le prix de l'étude s'élève à 72 568 € HT, hors frais de déplacement.

Art. 3 -Monsieur le Directeur général des services, en vertu de l'arrêté n° 2005-04-01 susvisé, est autorisé à signer le contrat correspondant.

Art. 4 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **13 DEC. 2005**

PREF 70
15.12.05

Le Président,
Pour et par délégation

Pascal GUEANT
Directeur général des services